

222C0430
FR0000054322-FS0111

23 février 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 février 2022, le concert composé de MM. Ming-Lun Sung, Georges Paul Lèbre et Laurent Balian a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 février 2022, le seuil de 25% des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir 21 499 318 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 33 605 766 droits de vote, soit 17,49% du capital et 24,86% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ming-Lun Sung	7 417 149	6,04	14 209 298	10,51
Georges Paul Lèbre	7 441 369	6,05	12 755 668	9,44
Laurent Balian	6 640 800	5,40	6 640 800	4,91
Total concert	21 499 318	17,49	33 605 766	24,86

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE.

A cette occasion, M. Laurent Balian a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE.

¹ Sur la base d'un capital composé de 122 898 052 actions représentant 135 192 911 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.